



AVIS DE PUBLICATION

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- concernant une demande de crédit d'engagement (crédit-cadre) pour l'accompagnement du processus de fusion,
- concernant une demande de crédit d'engagement (crédit-cadre) pour la mise en place des infrastructures informatiques liées à la fusion,
- concernant une demande de crédit pour l'évaluation des fonctions et l'harmonisation de la grille salariale,
- concernant une demande de crédit d'engagement (crédit-cadre) pour la création d'une identité visuelle et d'un nouveau journal pour la commune fusionnée,
- concernant une demande de crédit d'engagement (crédit d'objet) pour le remplacement de trois ambulances pour le Service communal de la sécurité,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 11 mai 2020, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au mercredi 24 juin 2020.

Neuchâtel, le 13 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,
Thomas Facchinetti

Le chancelier,
Rémy Voirol



Arrêté
concernant une demande de crédit d'engagement (crédit-cadre)
pour l'accompagnement du processus de fusion
(Du 11 mai 2020)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement (crédit-cadre) de 1'300'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'accompagnement du processus de fusion par des mandataires externes en 2020 et 2021.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 20%. Il sera pris en charge par la Section de l'Agglomération.

Art. 3.- Ce montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita



Arrêté
concernant une demande de crédit d'engagement (crédit-cadre)
pour la mise en place des infrastructures informatiques liées à la
fusion
(Du 11 mai 2020)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement (crédit-cadre) de 414'000 francs est accordé au Conseil communal pour le développement et la mise en place des infrastructures informatiques en lien avec la fusion en 2020 et 2021.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 20%. Il sera pris en charge par la Section des Finances.

Art. 3.- Ce montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita



Arrêté
concernant une demande de crédit pour l'évaluation des fonctions
et l'harmonisation de la grille salariale
(Du 11 mai 2020)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 60'000 francs est accordé au Conseil communal pour un mandat externe en 2020 concernant les différentes options d'harmonisation de la grille salariale et l'évaluation des fonctions.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 20%. Il sera pris en charge par la Section des Ressources humaines.

Art. 3.- Ce montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita



Arrêté
concernant une demande de crédit d'engagement (crédit-cadre)
pour la création d'une identité visuelle et d'un nouveau journal pour
la commune fusionnée
(Du 11 mai 2020)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 130'000 francs est accordé au Conseil communal pour la création d'une nouvelle identité visuelle et d'un nouveau journal pour la commune fusionnée en 2020 et 2021.

Art. 2.- Ces montants seront indexés à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Art. 3.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 20%. Il sera pris en charge par la Section Chancellerie (entité 150.01, Communication et information).

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita



Arrêté
concernant une demande de crédit d'engagement (crédit d'objet)
pour le remplacement de trois ambulances
pour le Service communal de la sécurité
(Du 11 mai 2020)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement (crédit d'objet) de 780'000.- francs TTC, est accordé au Conseil communal pour le remplacement de trois ambulances pour le Service communal de la sécurité de la Ville de Neuchâtel.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 20%. Il sera pris en charge par la Section de la sécurité.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita